



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Ce document fournit des informations utiles sur la performance énergétique du bâtiment (PEB). Des explications et informations complémentaires plus détaillées figurent dans les pages suivantes.

Avenue de l'Arbre Ballon 28

1090 JETTE

N+21/A002

Superficie:

76 m²

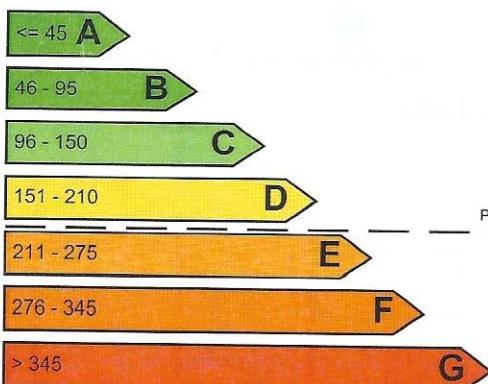
Certificat PEB valide jusqu'au:

21/05/2023

1

Performance énergétique du bâtiment

Très économique



Performance énergétique moyenne en Région de Bruxelles-Capitale

E-

Très énergivore

Consommation par m ² [en kWhEP/m ² /an]	260
Consommation totale [en kWhEP/an]	19.816

2

Emissions CO₂

Emissions annuelles de CO₂ par m² [kg CO₂/m²/an]

Recommendations

Les 3 premières recommandations pour améliorer la performance énergétique sont:

1. Prévoir un thermostat d'ambiance programmable.
2. Placer des vannes thermostatisques sur les radiateurs
3. Installer un système de ventilation permettant la ventilation contrôlée du logement.

Retrouvez plus de détails et d'autres recommandations dans les pages suivantes.

3

Informations administratives

Certificat délivré le: 21/05/2013

Affectation:

Habitation individuelle

Certificat PEB n°: 20130521-0000159481-01-8

Oui | Non

Présence d'une attestation de réception du système de chauffage:

Si oui, est-elle conforme?

Présence d'un rapport de diagnostic:

Coordonnées du certificateur PEB:

Nom: BECARES-MENACHO Isidro

Numéro d'agrément: 001132083

Société:



CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Avenue de l'Arbre Ballon 28, 1090 JETTE
Certificat PEB N°: 20130521-0000159481-01-8
Certificat PEB valide jusqu'au: 21/05/2023

3

Recommendations

Les recommandations reprises dans ce document ont un caractère général. En pratique, certaines peuvent se révéler difficilement applicables pour des raisons techniques, économiques, esthétiques ou autres. Certaines mesures décrites nécessitent le recours à des professionnels (auditeur, architecte, entrepreneur). Malgré le soin apporté à l'établissement de ce certificat, le certificateur ne peut être tenu responsable des dommages ou dégâts qui résulteraient de la réalisation incorrecte des mesures décrites. Des conseils personnalisés et chiffrés peuvent être obtenus en sollicitant un audit énergétique PAE (Procédure d'avis énergétique) pour l'habitation, réalisé à l'aide d'un logiciel spécifique. Il est conseillé de faire appel à un auditeur PAE reconnu par la Région.

Pour obtenir plus d'information sur l'audit énergétique: www.bruxellesenvironnement.be

Pour obtenir plus d'informations sur les recommandations reprises ci-dessous: www.bruxellesenvironnement.be ou 02 775 75 75

Disclaimer

Les recommandations reprises dans ce document ont un caractère général. En pratique, certaines peuvent se révéler difficilement applicables pour des raisons techniques, économiques, urbanistiques, esthétiques ou autres.

Certaines mesures décrites nécessitent le recours à des professionnels (auditeur, architecte, entrepreneur). Malgré le soin apporté à l'établissement de ce certificat, le certificateur ne peut être tenu responsable des dommages ou dégâts qui résulteraient de la réalisation incorrecte des mesures décrites.

Prévoir un thermostat d'ambiance programmable.

Un thermostat, bien utilisé, permet d'économiser 15 à 25% sur les consommations de chauffage.

- Le thermostat d'ambiance programmable permet d'adapter la température ambiante aux besoins, en coupant le chauffage en cas d'absence, en réduisant les températures durant la nuit, etc. On peut y introduire un programme hebdomadaire. Vous ne devez plus penser à baisser le chauffage lorsque vous partez au travail ou allez dormir, par exemple, ou à le remonter quand vous êtes présents le week-end.
- Pour obtenir une Prime Energie régionale, il y a certaines conditions techniques à respecter. www.bruxellesenvironnement.be

Placer des vannes thermostatisques sur les radiateurs

- Les vannes thermostatisques permettent un réglage à une certaine consigne de la température pièce par pièce et sont de ce fait particulièrement utiles dans les pièces pouvant bénéficier des apports solaires par les vitrages. Elles réduisent votre facture de 10% et leur placement est rentabilisé en moins de deux ans.
- Pour obtenir une Prime Energie régionale, il y a certaines conditions techniques à respecter. www.bruxellesenvironnement.be

Installer un système de ventilation permettant la ventilation contrôlée du logement.

La ventilation a pour but de garantir une bonne qualité d'air dans votre logement, en apportant de l'air neuf dans les locaux dits secs (séjour, chambres...), et en évacuant l'air vicié dans les locaux dits humides (salle de bain, cuisine, toilette, buanderie...).

Il existe trois systèmes de ventilation différents:

- La ventilation naturelle : il s'agit de la méthode de ventilation la moins chère. Elle est recommandée pour les logements qui ne sont pas parfaitement isolés. Des grilles d'aération réglables manuellement laissent entrer l'air frais dans les "pièces sèches". Et des ouvertures dans ou sous toutes les portes intérieures laissent circuler l'air. Des ouvertures réglables, intégrées aux cheminées verticales, permettent à l'humidité et l'air d'être évacués.
- L'extraction mécanique, plus performante que la ventilation naturelle.
- La ventilation mécanique double flux avec récupération de chaleur. Ce système assure un échange de chaleur entre l'air entrant et sortant: l'air chaud extrait réchauffe l'air froid entrant. Elle peut être assurée par plusieurs ventilateurs ou par un ventilateur central. Ce procédé permet de réguler parfaitement la circulation d'air mais il n'est à utiliser que dans des logements bien isolés et étanches à l'air.
- Si vous remplacez les châssis, il est recommandé de placer des dispositifs d'alimentation en air dans les locaux secs, ce qui est obligatoire lors de certaines rénovations.



CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Avenue de l'Arbre Ballon 28, 1090 JETTE
Certificat PEB N°: 20130521-0000159481-01-8
Certificat PEB valide jusqu'au: 21/05/2023

3

Recommandations

Améliorer l'étanchéité à l'air du bâtiment et ventiler correctement.

Améliorer l'étanchéité à l'air du bâtiment permet d'éviter les pertes (non contrôlées) par infiltration et exfiltration d'air et donc d'économiser de l'énergie.

Attention, l'apport contrôlé d'air neuf est nécessaire pour maintenir un climat sain à l'intérieur d'une habitation et il faut penser à ventiler votre logement de manière adéquate mais les courants d'air froid non maîtrisés sont la cause de pertes d'énergie et d'inconfort.

- Les fuites se situent fréquemment au niveau des portes et fenêtres, des caisses à volet, au raccord entre les murs et la toiture et au niveau de la toiture en elle-même.
- Ne confondez donc pas infiltrations et ventilation : ne bouchez pas les dispositifs de ventilation présents dans votre logement.

Annexe

Ce certificat contient uniquement des mesures pour l'amélioration d'installations individuelles. Des conseils pour améliorer le système de chauffage collectif peuvent être obtenus en sollicitant un audit énergétique ou un diagnostic du système de chauffage par un professionnel agréé.

Le diagnostic du système de chauffage est un acte obligatoire pour les chaudières de plus de 15 ans.

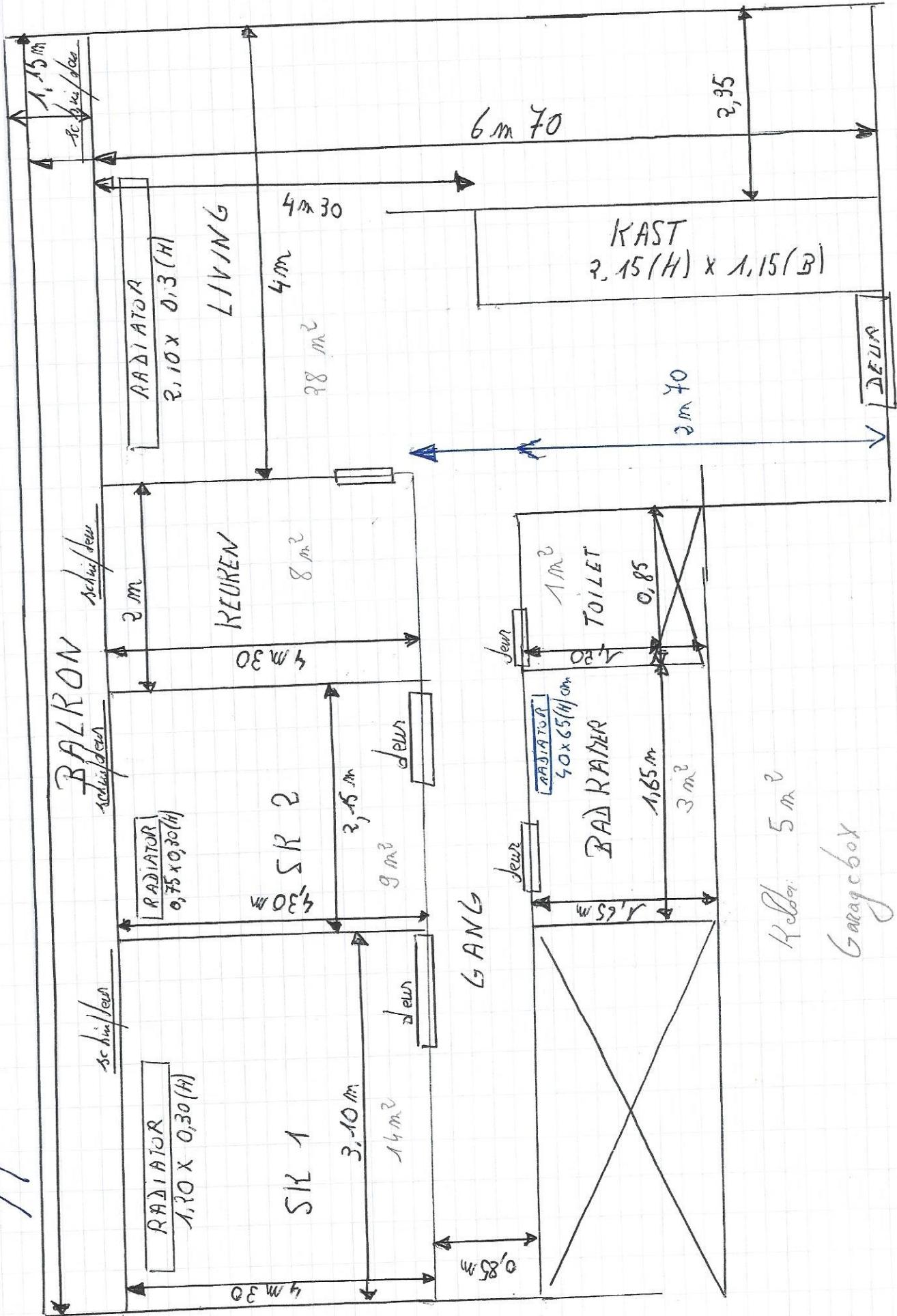
De nombreuses Primes Energie régionales sont également disponibles pour le secteur du logement collectif.

www.bruxellesenvironnement.be

Vous trouverez en dernière page du certificat PEB, des conseils pour économiser l'énergie dans la vie quotidienne

App JETTE

R 21 - 264



1e TRIM 2018	663,84€
2e TRIM	663,84€
afrekening opleg	586,70€ + 20€ rappelkosten
3e TRIM	663,84€
4e TRIM	663,84€

1e TRIM 2019	663,84€
afrekening opleg	463,02€
2e TRIM	663,84€
3e TRIM	663,84€
4e TRIM	663,84€

appel de fonds spécial : 414,53€ (opvraging extra kosten = geen trim. kost)

1e TRIM 2020	663,84€
<i>appel de fonds spécial : 414,53€</i>	
afrekening opleg	184,64€
2e TRIM	663,84€
3e TRIM	663,84€
4e TRIM	663,84€
travaux balcon	10966,31€

1e TRIM 2021	663,84€ + 119,84 (betaling niet doorgevoerd, rappel + 119,84€)
afrekening opleg	158,45 + 10 rappel
2e TRIM	663,84€

PATEL IMMO SPRL
Rue Robert Boisacq, 9B
B-1330 Rixensart
IPI :101749

ACP: Heysel C
BCE 0850.236.672.

date d'envoi : 27 septembre 2021

Mme DE COSTER E.

HEERSTRAAT 18
3020 Herent

Appel de provisions trimestrielles

Facture : +++695/0596/65459+++
Désignation : **Appel de provisions trimestrielles**
Date émission : **01/10/2021**
Montant total : **663.84 €**
Lots concernés :K.21, zG.B.228

Budget 3è &4è trimestre 2020, 1er & 2è trim 2021 voté par l'assemblée du 15 octobre 2020		
budgets	Appartements (5788 quotités)	Garages (504 quotités)
budget ordinaire	157.500 €	5.000 €
fonds de réserve	20.000 €	0 €

Détail de votre quote-part du trimestre

Désignation	Millièmes	Montant (€)
K.21	21	644.01
zG.B.228	2	19.83
TOTAL :		663.84

Montant total du trimestre : 663.84 €

Nous vous prions d'effectuer votre règlement , sans fractionnement, dans les 30 jours suivant la date d'émission de cet appel. A défaut les intérêts et frais de rappels décidés par votre assemblée seraient d'application.

Paiement à effectuer

Montant total à payer	663.84 €
Compte banque	(BE92 0689 0388 4423) - BIC: GKCCBEBB
Communication	+++695/0596/65459+++
Echéance	30 jours date d'émission

Merci d'avance,
Votre syndic,

21/10/2021